

MÉTHODE AIP (QUESTIONS/RÉPONSES)

Q : Peut-on utiliser l'AIP pour la désinfection des chalumeaux à l'entaillage?

R : L'ACIA n'a pas autorisée l'utilisation de l'AIP pour l'assainissement des chalumeaux lors de l'entaillage. L'AD-2J est le produit autorisé. Si un autre produit devait être utilisé sur le chalumeau et la mèche lors de l'entaillage, il serait soumis à la loi sur les produits antiparasitaires et devrait avoir une homologation délivrée par l'ARLA. Certaines démarches doivent être complétées entre les fabricants et l'ARLA avant de pouvoir l'utiliser. Néanmoins, nos études démontrent qu'un chalumeau qui passe la saison morte en contact avec l'AIP vapeur a un niveau de contamination plus bas que celui laissé à l'air libre (Lagacé, 2011).

Q : Peut-on désinfecter la mèche avec l'AIP ?

R : Même chose que le chalumeau. De plus, tous les produits en contact avec les cellules internes du bois à l'entaillage génèrent des risques d'augmenter la zone de compartimentage.

Q : Est-il approprié de chercher les micro-fuites en aspergeant par endroit le système de tubulure avec l'AIP?

R : L'AIP n'est pas autorisé dans la période de coulée. L'AD-2J l'est (voir son prix et sa disponibilité).

Q : Est-ce que l'AIP est compatible avec le plastique des relâcheurs ?

R : Nous n'avons pas d'étude à ce sujet. Le relâcheur est conçu pour être lavé à la main. La méthode de l'assainissement à l'AIP a été conçue pour rejoindre la partie interne de la tubulure inaccessible manuellement. Il faut inévitablement fermer les valves d'accès au relâcheur avant de mettre la dernière dose d'AIP dans les collecteurs. De cette façon, les relâcheurs sont en contact avec l'AIP que pour une courte période.

(15 janvier 2013)